

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique avant le 04/05 - Projet Photovoltaïque Veilleins
De : > angelique.villeger (par Internet) <angelique.villeger@sologne-nature.org>
Date : 03/05/2023 à 17:05
Pour : <ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr>
Copie à : "'president'" <president@sologne-nature.org>

A l'attention de Monsieur le Préfet,

Aux bons soins de Monsieur le commissaire enquêteur,

L'Association Sologne Nature Environnement a été sollicitée par un certain nombre de voisins et exprime après analyse son opposition à ce projet pour les raisons suivantes.

D'un point de vue purement axé sur la biodiversité, notre contribution est la suivante :

- Sologne Nature Environnement, principale association naturaliste du territoire, n'a pas été sollicitée par les auteurs de l'étude ni par la maîtrise d'ouvrage de ce projet, dans le cadre de la recherche de données bibliographiques, pourtant l'association possède 2580 données dans l'aire d'étude éloignée.
- La zone d'implantation recouvre des prairies humides. Or ces habitats sont classés vulnérables sur la liste rouge régionale. L'impact de l'installation pourrait aboutir à une modification de la structure et de la composition de la prairie.
- L'association est surprise qu'une seule espèce de reptile soit recensée durant les inventaires naturalistes de l'étude d'impact, alors qu'il était attendu d'autres espèces sur ce type de milieu tel que le Lézard vert, le Lézard des murailles ou le Lézard des souches.
- Pourtant dans la notice d'évaluation des incidences Natura 2000, une autre espèce de reptile a été recensée. Les résultats sont donc contradictoires et démontrent le peu de prise en compte des inventaires
- La méthodologie d'inventaire pour le groupe des reptiles exclut toute recherche de l'espèce Cistude d'Europe sous prétexte que "l'espèce est inféodée aux zones humides et qu'aucune présence n'a été relevée au sein du site d'étude". Cette conclusion est trop délicate, car d'après le plan national d'action en faveur de l'espèce, la Cistude est également une espèce dont les sites terrestres sont essentiels à sa reproduction. Elle utilise les prairies localisées à proximité pour se déplacer et pondre ses œufs. Or l'espèce est présente sur la commune et recensée par l'association le 4 mai 2022 à seulement 3 km du site d'étude. Il est donc possible, dans un maillage d'étangs aussi important que celui dans lequel se situe la zone d'implantation, que la Cistude traverse ou se reproduise sur le site d'implantation. La méthodologie d'inventaire mise en place est trop légère pour identifier ces déplacements. Il faudrait donc mettre en place des recherches spécifiques au sein du périmètre du site d'implantation mais également dans les étangs alentours. Ces inventaires permettraient de vérifier la présence de l'espèce et d'attester ou non de son utilisation des habitats du site d'implantation.
- Les amphibiens n'ont jamais été recensés de nuit dans le cadre des études préliminaires alors que les deux tiers des espèces sont nocturnes, notamment le Triton crêté, espèce ciblée dans l'incidence Natura 2000. Les inventaires ont été réalisés le 11/03/2020 et le 07/05/2020 en matinée (page 49 de l'étude d'impact) Il n'est donc pas étonnant de ne recenser que le complexe des grenouilles vertes et à contrario que d'autres espèces telle que le Crapaud calamite, espèce

généralement recensée sur les prairies humides soit absente.

D'un point de vue général :

- Les parcs photovoltaïques posés au sol sont moins pertinents qu'en implantation directement posés sur les toitures de bâtiments. Les pertes en réseau sont en effet de l'ordre de 15 %.
- Sur des milieux naturels ils provoquent un réchauffement local et un éblouissement de la faune en particulier des oiseaux et des insectes pollinisateurs, qui en sont perturbés.
- Les parcs photovoltaïques ne peuvent être implantés sur les milieux classés tel que les zones Natura 2000, à proximité de ZNIEFF (implantation à 500 m de la Znieff de type 1 « Prairies de Montgiron »), au sein ou à proximité de zones humides, de prairies, d'espaces boisés ou cultivés.

Pour toutes ces raisons nous exprimons notre désaccord sur ce projet. Nous vous remercions d'inscrire notre contribution dans le cadre de l'enquête publique.

Avis émis par Sologne Nature Environnement représenté par Etienne Verschueren Président de Sologne Nature Environnement,



Angélique Villeger

Chargée de mission naturalistes
Parc de Beauvais – 23 route de Selles sur Cher
41200 Romorantin-Lanthenay

Tél. : [02 54 76 27 18](tel:0254762718)

Courriel : angelique.villeger@sologne-nature.org

Facebook : <https://www.facebook.com/SologneNatureEnvironmt>

Instagram : https://www.instagram.com/sologne_nature_environnement/

Site : <https://www.sologne-nature.org>